2011/3743 - Lyon 2e - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Lyon Confluence - Modification n° 3 du Programme des Equipements Publics (PEP) de l'opération (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 05/09/2011, p. 1772)

M. BUNA Gilles, rapporteur : Je vais essayer de faire court car le rapport détaille l'ensemble des équipements qui devraient être installés sur l'ensemble des différentes parties de la Confluence : ZAC 1, ZAC 2, Sainte Blandine et l'aménagement du quai de Saône dans la partie qui concerne la SPLA. Le programme d'équipements qui avait été fixé dans le cadre du PEP, en 2004 je crois, a forcément évolué. Il a évolué parce que le nombre de logements est plus fort qu'il n'avait été prévu dans la ZAC 1, le nombre de mètres carrés tertiaires est beaucoup plus fort, le commerce étant moins fort que les deux premiers. Quand il y a plus de logements il faut évidemment des écoles et des crèches.

Ce qui évolue c'est la prise en compte des équipements publics sur la ZAC 1 en matière scolaire. Il y aura donc la réponse qui est le Groupe scolaire Casimir Périer. Il avait été prévu un deuxième groupe scolaire. On s'est aperçu en faisant des travaux sur le Groupe Alix que la totalité des 15 classes pouvait être envisagée.

En ce qui concerne la ZAC 2, il est prévu un nouvel équipement de petite enfance de 45 berceaux, un gymnase qui devait être dans la première tranche et qui sera réalisé dans la deuxième, c'est-à-dire au-delà de la transversale. Par contre, il y a des salles disons d'activités qui seront réalisées autant dans la ZAC 1 que dans la ZAC 2. Je ne peux pas vous préciser la localisation puisque ça dépend des négociations avec les promoteurs ou du projet affiné Herzog et de Meuron.

Ce qui est certain, c'est qu'il y aura également des activités sportives dans la Halle aux fleurs, des locaux associatifs dans le bâtiment des ex-bains douches et dans le bâtiment proche de l'ancien MIN. Enfin, il y aura un équipement culturel, sans doute la Maison de la Danse si j'ai bien compris, qui sera dans la partie Sud de la Confluence dans ce qu'on appelle le « Campo » entre nous. Tout cela évidemment peut encore bouger, il me semble qu'il y avait pas plus tard que ce matin, une réunion entre les services de la Ville, de la Communauté urbaine, de la SPLA pour affiner ces équipements.

Ce que je sais également, je ne vous ai pas rappelé ce qu'on allait faire sur les bords Saône, c'est que la Ville met une somme pour les équipements qui la concernent plus importante que celle qui était prévue dans la ZAC 1. Voilà pour faire très vite.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur Buna, cette révision à la baisse du programme des équipements publics de la ZAC 1 nous laisse dubitatifs. J'avais envie de redire ce soir ce que nous avons déjà exprimé en Conseil du 2^e arrondissement il y a quelques jours, et nous espérons trouver ici une oreille plus attentive, plus objective, moins politicienne que celle de votre représentant dans le 2^e arrondissement parce que l'enjeu est important : il ne s'agit pas de polémiquer mais bien d'anticiper raisonnablement et durablement les besoins en équipements publics de la Confluence.

Ce rapport comprend deux aspects :

Sur l'aspect Rives de Saône, vous avez largement repris nos préconisations et votre rapport nous convient, il nous convient même très bien. C'est un bon point.

Sur l'autre partie, en revanche, quelques remarques. Nous comprenons l'abandon du deuxième groupe scolaire puisque la Confluence, du fait de la taille de ses logements, attire moins de familles que prévu initialement et puis, comme vous l'avez dit Monsieur Buna, on a trouvé une solution pour accueillir plus d'enfants dans le groupe scolaire Alix.

En revanche, vous renoncez au gymnase, remplacé par des salles d'activités d'environ 350 m², l'une sur la ZAC 1 et a priori, deux mais on n'en est pas sûr, sur la ZAC 2. Ce sont des équipements qui n'auront pas du tout le même usage qu'un gymnase. Or, le seul gymnase de ce secteur, Chanfray, était déjà à saturation avant même la pose de la première pierre de la Confluence. Ce gymnase finalement, vous venez de nous le dire, est reporté sur la ZAC 2, mais qui nous dit que cette deuxième promesse sera mieux honorée que la première ?

Bien sûr, la ZAC 2 reste à venir, et dans les mois prochains nous aurons l'occasion de nous exprimer sur ce plan d'équipement public dont vous venez de parler. Il va falloir rattraper le retard en matière d'équipements publics. Nous préconisons une piscine de quartier qui est plus que jamais nécessaire, tout comme l'immeuble sportif que nous préconisons depuis 2008 qui pourrait, pourquoi pas, être optimisé en accueillant aussi des bureaux. En fait, nous sommes ouverts à des solutions innovantes et nous croyons profondément que toutes les solutions sont à étudier au regard des besoins et des contraintes.

Avec environ 10.000 nouveaux habitants et de nombreux salariés, et après les renoncements sur la ZAC 1, les équipements publics ne peuvent pas être les parents pauvres de la ZAC 2. Nous votons aujourd'hui une modification de la ZAC 1 avec plus de logements, plus de tertiaire, moins de commerces, et surtout beaucoup moins d'équipements par exemple par rapport à ce qui avait été annoncé et voté à la Communauté urbaine et à la Ville de Lyon.

On est donc très clairement dans un souci de rentabilité immédiate, c'est une décision de court terme. Le souci de rentabilité ne doit pas être la seule règle d'aménagement de la Confluence, même en période de crise, même en période de vaches maigres. On conçoit la Confluence aujourd'hui pour les 50 ans ou les 100 ans à venir au minimum et il faut avoir le courage de penser le quartier à long terme sans opportunisme, sans précipitation. La question du pont des Girondins et du déclassement de l'autoroute en est la plus flagrante illustration.

Des promesses non tenues, d'autres en attente, désormais, comme Saint-Thomas, nous attendrons de voir pour croire. Nous nous abstiendrons en conséquence sur ce dossier.

M. BUNA Gilles, Adjoint: Moi, je crois avant même de voir, je vous rappelle qu'on parle de gymnase qui sera réalisé dans la ZAC 2, mais on a omis de parler du stade Anderson qui va rester dans la ZAC 1 alors que finalement, il était prévu de le transférer dans la ZAC 2. Donc, il y a des équilibres qui s'opèrent et je vous dis que la somme totale des équipements publics Ville de Lyon est supérieure à ce qui était prévu initialement.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en mars 2003 vous nous aviez présenté à ce Conseil le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC 1 de Confluence. A cette époque, figuraient effectivement un groupe scolaire de neuf classes qui devait être réalisé en 2007-2008 et qui, finalement, sera livré l'an prochain, un second groupe scolaire de mêmes dimensions pour 2010-2012 et un gymnase sur un terrain de 2.000 m², lui aussi pour 2010-2012.

Après quelques modifications relativement mineures à ce PEP en octobre 2004 et septembre 2006, il n'en est pas de même aujourd'hui puisque vous supprimez le deuxième groupe scolaire rue Bichat en le transformant en deux classes supplémentaires à l'école Alix, cours Charlemagne, et vous supprimez surtout le gymnase pour le remplacer par une salle multi-activités de 350 m² dont la localisation n'est même pas encore définie à ce jour, puisque naviguant entre l'îlot D et l'îlot J.

En 2003, ce PEP a été établi classiquement selon des ratios et nous comprenons que des adaptations soient envisageables. C'est le cas avec le deuxième groupe scolaire qui, du fait de la population qui s'installe sur la ZAC 1, ne s'avère finalement pas nécessaire, ce qui d'ailleurs est plutôt une bonne opération pour la Ville du point de vue financier, puisque vous conservez les 700.000 € de l'aménageur pour deux

classes au lieu des neuf initiales et que vous faites ainsi l'économie de 5,4 millions d'euros entre le foncier et l'investissement prévus.

En revanche, nous ne pouvons accepter l'idée de l'abandon du gymnase où, sur ce secteur, le manque d'équipement sportif devient récurrent avec, pour seul équipement, le gymnase Chanfray déjà complètement saturé et qui ne fait pas partie de la ZAC 1 en plus. Nous n'avions déjà eu aucune proposition de repositionnement de la zone sportive qui était située devant l'ancienne MJC, si ce n'est le stade de foot dont vous venez de parler et dont l'implantation provisoire devient d'ailleurs définitive, information que les riverains vont découvrir et apprécier.

Eu égard à l'expérience que nous sommes en train de vivre avec le PEP de la ZAC 1, vous comprenez que nous ne pouvons nous satisfaire de votre promesse d'un gymnase sur la ZAC 2 et d'une ou de deux salles multi-activités. Qui nous dit que ces équipements sportifs seront véritablement inscrits au PEP et qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou de suppressions ? Nous avons déjà vu ce qu'il était advenu de votre promesse de piscine... Il est impensable d'imaginer ce futur quartier sans équipements sportifs conséquents, ce serait une erreur fatale pour le développement de Confluence.

Notre Groupe s'abstiendra.

Mme GELAS Nadine: Monsieur le Maire, chers Collègues, il est tout à fait normal que des modifications apparaissent au fil du temps sur un projet de cette envergure et de cette durée, surtout lorsque les modifications tiennent compte, et l'on peut s'en réjouir, de l'évolution des besoins de la prise en compte des désirs et des pratiques des habitants, ainsi que du principe de bonne gestion pour ne pas faire exploser les budgets. C'est ainsi, et cela a déjà été dit, qu'au vu du nombre d'enfants annoncé, le groupe scolaire initialement prévu a été supprimé et compensé par l'ouverture du Pôle Enfance Casimir Périer, équipement tout à fait exceptionnel, et par un accroissement de capacité du groupe Alix.

C'est ainsi aussi que le gymnase dont on vient largement de parler est provisoirement repoussé et remplacé par deux ou trois salles d'activités qui correspondent très bien à la diversité et à la mixité des pratiques actuelles. La Confluence est aménagée depuis le départ avec un souci constant d'équipements publics de qualité. J'ai parlé du Pôle Enfance Casimir Périer, il faut ajouter la MJC, le stade de football, et dans la phase 2, sont prévues une Maison de la Danse, une Maison des Associations et j'en passe...

J'ajouterai que tout l'espace Kitchener-Marchand entre le cours Bayard et la place Gensoul, dans la continuité du projet Rives de Saône, va être réhabilité et à l'issue d'une concertation menée par Roland Bernard, Vice-Président chargé des Fleuves et par Gérard Claisse, des aires de jeux et de fitness sont prévues, ainsi que des jeux de boules et un club house boulistes.

J'ai plutôt l'impression, au vu de cette énumération non exhaustive, que la Confluence est un territoire gâté du point de vue des équipements publics. De plus, ce n'est pas un village gaulois, coupé de tout, où il faudrait vivre en autarcie. La piscine du Rhône, rénovée bientôt, est à 5 à 10 minutes maximum par le tramway (j'en ai fait l'expérience); le Parc de Gerland, en face, va devenir très accessible. Quand on voit la réussite de la phase 1, la foule qui ces jours-ci encore, se pressait à la Sucrière, vers le jardin aquatique ou les jardins partagés, avec des mines vraiment réjouies, je pense que l'on peut avoir confiance pour la suite. Je vous remercie.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Oui, Monsieur le Maire, Mme d'Anglejan, qui est une sportive confirmée, pratique un sport qui n'a rien à faire dans un gymnase et elle a été satisfaite il y a quelques années, lorsqu'elle a pu le pratiquer dans une salle adaptée.

Il se trouve que l'évolution des pratiques sportives fait que de plus en plus les demandes qui sont faites à la Ville sont sur des salles adaptées, principalement sur les

arts martiaux, mais pas que cela. Et il est dommageable que pour un gymnase, comme le gymnase Chanfray, il y ait des heures qui soient prises par des clubs qui vont pratiquer un art martial.

C'est clair qu'un gymnase de type B, avec un marquage au sol de type basketball ou handball, doit servir au basket ou au hand et ne pas servir donc à d'autres pratiques. C'est la raison pour laquelle, si le gymnase Chanfray est aujourd'hui très occupé, il le sera tout autant, mais cela nous permettra, avec la salle adaptée dans un premier temps, de dégager des créneaux. Ne vous inquiétez pas, la demande a été prise en compte et on a conscience de ce qui se passe.

Après, je suis obligé de dire à M. Broliquier que ce n'est pas parce que parfois on dit des choses vraies que l'on est politicien. Mme Gelas a très clairement exprimé -et M. Roland Bernard au Conseil d'arrondissement- les efforts considérables qui étaient faits pour adapter au mieux la demande des citoyens, qui habitent sur ce quartier de la Confluence, ainsi que les structures existantes. Prenons, par exemple, un sport que le Maire du 2^e apprécie bien, qui est celui de la boule lyonnaise : par exemple demain d'ailleurs on se retrouvera certainement au barbecue de la boule Ravat. Voyez par exemple la boule Ravat : on a refait les jeux et en plus on va leur faire un clubhouse.

M. BROLIQUIER Denis: Bravo!

M. BRAILLARD Thierry : Et bien voilà, cela fait plaisir de vous entendre, il faut le dire « Bravo ! »

Sur le stade Sony Anderson, Madame d'Anglejan, souvenez-vous dans quelles conditions jouait le FC Bellecour-Perrache! Souvenez-vous! Regardez aujourd'hui l'espace qu'ils ont avec le stade Sony Anderson: c'est quand même autre chose! Et tous les présidents qui se sont succédés ont quand même -et là on est tous d'accord aussi- apprécié la qualité du terrain synthétique, la qualité du clubhouse, alors que le leur était quasiment tout le temps fermé. Il ne leur restait qu'une chose -et c'était d'ailleurs la plainte qu'ils avaient exprimée lors de la dernière assemblée générale-, c'était que les vestiaires posaient quelques soucis. Ils posaient des soucis, parce qu'ils étaient provisoires. Mais on va reconstruire des nouveaux vestiaires qui seront situés ailleurs: je pense donc que cela devrait aussi leur donner entière satisfaction.

Maintenant, il y a la ZAC2 : je pense que comme l'a très bien dit M. Buna, la ZAC2 sera aussi là pour adapter les manques qu'il y avait par rapport à la ZAC1. Je n'ai pas renoncé à plaider le dossier d'une piscine dans la ZAC2. Je n'ai pas renoncé, et personne n'a renoncé, au fait qu'il y aura éventuellement un gymnase dans la ZAC2. Mais plutôt que dire : « Faisons un gymnase. », pour se donner bonne conscience, sans qu'on sache exactement quelle est la demande, je pense que ce que la mairie a décidé de faire sur le quartier de Confluence en matière d'équipements sportifs, est une très bonne politique.

M. BUNA Gilles: Deux mots sur la philosophie et sur la méthodologie. Quand on fait un projet urbain, il y a deux manières de le faire, c'est de le tracer dès le début, de ne pas tenir compte des évolutions: évolution des programmes, évolution de la société, et de se maintenir rigidement et dogmatiquement à ce que l'on a décidé de faire initialement. C'est la plus mauvaise des méthodes! La meilleure des méthodes, c'est de s'adapter et de voir que si l'on peut satisfaire un besoin en classes en dépensant moins parce qu'on nous reprochait de dépenser moins- et bien c'est de bonne intelligence, quand on sait que par ailleurs sur les rives de Saône, ou la ZAC2 Confluent, on dépensera beaucoup plus que ce qui était prévu initialement.

C'est donc, me semble-t-il, de bonne méthode, de s'adapter. C'est de bonne méthode, de réviser le PEP, quand il n'est plus cohérent avec l'ensemble du territoire. Je dirais : Faites-nous confiance ! Je crois que la réussite de la ZAC1 du Confluent, elle est éclatante ! Tout le monde la reconnaît : un journaliste ici ou là qui n'aime pas le caractère carcéral de tel ou tel immeuble, mais laissons dire et poursuivons

notre chemin comme disait Dante! Pour le reste, je crois que l'ensemble des délégations, les visiteurs et les Lyonnais conviennent qu'il y a là une métamorphose qui est assez agréable: la mairie du 2^e en convenant également, plus ou moins je dirais, selon la tribune où elle se trouve, mais cela c'est normal!

Donc, ensemble on va avancer. On me dit « le foncier vous ne l'achèterez pas pour le groupe scolaire. » Oui, mais le foncier on ne le revendra pas sur le stade Anderson. Donc là encore les arguments qui sont avancés ne sont pas tout à fait pertinents. Voilà ce que je voulais dire pour aujourd'hui et quant au PEP, il va encore être modifié en fonction des évolutions du programme, notamment dans la ZAC2.

M. LE MAIRE : Quelques mots simplement, pour dire que je remercie M. Broliquier, de pouvoir dire à tous les riverains, que la Confluence, ce n'est pas lui ! Quelquefois, j'ai l'impression, quand je vais me promener quelque part, que dans cette ZAC, je n'ai à peu près rien fait et qu'il l'a entièrement bâtie! Donc, évidemment, cela remet un peu les choses et je demande donc simplement aux Lyonnais, aux habitants du 2^e, de juger sur ce qu'ils voient : s'ils trouvent que c'est plutôt bien, ils continuent...

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : ... C'est Broliquier ! (Rires.)

M. LE MAIRE : C'est un peu cela d'ailleurs ! Quand c'est plutôt bien, c'est Broliquier et quand il manque quelque chose, c'est Collomb !

(Rires.)

Bon, évidemment c'est de bonne manière, simplement je veux quand même dire, pour les Lyonnaises et les Lyonnais qui nous écoutent et qui pourraient penser que finalement on a sacrifié les équipements publics sur la ZAC1 : on avait prévu au départ 226 M€, on en est aujourd'hui à 246 M€, c'est-à-dire qu'on n'a pas fait moins, on a fait plus! Evidemment, cela se voit un peu, quand on regarde les aménagements de parcs, les aménagements de bassins, effectivement le stade Sony Anderson, la qualité de l'école que l'on est en train de construire, on s'aperçoit effectivement que les choses vont plutôt bien. Vous nous avez demandé 25 fois, vous ne nous le demandez plus : «Est-ce que dans l'entrée du parc actuel, il y aura bien des locaux pour les associations? » On vous a répondu qu'il y aurait des locaux pour les associations. En ce moment, nous sommes en train de travailler avec elles pour faire cela.

Nous sommes en train de travailler sur la Halle aux fleurs. Nous sommes en train de travailler sur la Maison de la Danse dans le 2^e arrondissement. Mais quand même quelques uns de vos amis –je ne sais pas qui est ami avec qui ?- disent : « Et dans le 8^e arrondissement, est-ce que vous n'allez pas être un peu spoliés par le 2^e arrondissement, parce que cela pourrait passer là… »

Non, on va essayer de faire en sorte que partout, effectivement, on développe comme on l'a fait les équipements culturels, sociaux, sportifs, de manière à ce qu'il y ait une qualité de vie dans l'agglomération, qui est celle que nous réalisons pour tous nos quartiers.

Voilà, on va continuer. J'aurai l'occasion d'annoncer dans quelques jours le projet de la deuxième phase de la Confluence. Si M. Broliquier trouve que ce n'est pas bien, il n'y aura pas d'annonce, on annoncera tout seul et on enterrera à la fois les inconvénients et les bénéfices. Qu'il dise dans son quartier, « je n'y suis pour rien, la mocheté là, c'est Collomb qui l'a faite » qu'il fasse sa campagne sur ce thème, qu'il le fasse. Les Lyonnais trancheront : soit ils trouvent que c'est plutôt bien, soit ils trouvent que ce n'est pas bien. J'ai l'impression qu'il y en a beaucoup qui trouvent que c'est plutôt bien.

Quand ils verront demain, qu'en terme d'équipement public, on aura fait en sorte que le tramway franchisse le pont Raymond Barre, aille jusqu'à la station de métro Debourg et puisse ensuite rejoindre d'un côté le Sud de l'agglomération, de l'autre côté, la Part Dieu, puisse être en liaison avec l'ensemble des transports en commun de l'agglomération lyonnaise, puisse demain être en liaison par la passerelle modes doux que nous construisons avec le quartier universitaire du 7^é arrondissement, je pense qu'ils diront que c'est plutôt bien. En tout cas, j'attends avec sérénité, nous attendons tous ensemble leur jugement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

(Adopté.)